



## OBJECTIF(S)

- Avoir organiser les travaux dans les parties privatives à la demande d'un copropriétaire et gérer les travaux votés en AG qui impactent les parties privatives..

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Syndic, débutant, Assistant(e) de copropriété.

**Prérequis** : aucun.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 190 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

### I - LES TRAVAUX SOUMIS

#### À AUTORISATION PRÉALABLE

- Types de travaux
- Procédure... du projet à l'éventuelle modification du règlement de copropriété
- Recours éventuel au juge

### II - LES RÈGLES EN PRÉSENCE DE TRAVAUX IRRÉGULIERS

- Actions à conduire
- Délais de prescription à respecter
- Cas pratiques

### III. A - LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉS OU À MOBILITÉ RÉDUITE

Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapés ou à mobilité réduite :

- Les travaux visés
- Les modalités
- Le pouvoir de l'assemblée
- Recours éventuel au juge

### III. B - LES TRAVAUX DANS DES PARTIES COMMUNES IMPACTANT LES PARTIES PRIVATIVES

Les travaux dans les parties communes impactant les parties participatives

- Article 9 de la loi de 1965
- Cas pratiques : travaux d'isolation dans parties communes imposant des travaux privés (changement de fenêtres)

### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap